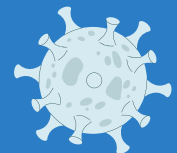


Quand dois-je faire mon rappel vaccinal pour conserver mon certificat vaccinal valide ?

Urgence vaccination
#tousmobilisés
aismt
association interprofessionnelle
de santé et de médecine du travail



J'ai reçu mes deux doses de vaccins

Je dois faire mon rappel au plus tard 3 mois après ma primo-injection.

J'ai eu la COVID-19 et j'ai reçu une dose de vaccin (AstraZeneca, Moderna, Pfizer)

Je dois faire mon rappel au plus tard 3 mois après ma deuxième injection.



J'ai Reçu une dose de vaccin. J'ai eu la COVID-19 plus de 15 jours après ma première injection.

Je dois faire mon rappel au plus tard 6 mois après mon infection, soit la durée maximale du certificat de rétablissement



J'ai reçu deux doses de vaccins, puis j'ai eu la COVID-19

Je peux utiliser mon certificat de rétablissement jusqu'à 6 mois après mon infection. Je peux faire mon rappel à partir de 3 mois après mon infection.



J'ai eu la COVID-19. J'ai reçu une dose de Jassen après mon infection

Je dois faire mon rappel au plus tard 2 mois après mon infection.



Le saviez-vous?

Depuis le 15 janvier 2022, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus doivent avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide. À partir du 15 février 2022, le délai de 7 mois passera à 4 mois maximum après la dernière injection.



Besoin d'information ?

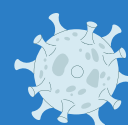
Connectez-vous à :

aismt-30.fr

04.66.04.21.33

Suivez nos actualités

Connectez-vous sur :



aismt
association interprofessionnelle
de santé et de médecine du travail